

*Question présentée par le député :*

*M. Philippe Poget*

*Date de dépôt : 4 mars 2021*

## **Question écrite urgente**

**Quel respect des conditions émises par les citoyens et la Fondation des Evaux pour accepter la venue de l'académie du Servette ?**

Suite au refus du déclassement des terrains du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, l'Etat à la recherche d'une solution pour l'académie du Servette a proposé de reloger cette académie dans les terrains de la Fondation des Evaux à Onex.

La Fondation, qui regroupe les communes d'Onex, de Confignon, de Bernex, de Lancy et de la Ville de Genève, est certainement consciente de l'importance de trouver un emplacement sur le canton et va se montrer plutôt ouverte à cette proposition. Elle va cependant poser des exigences à respecter pour accepter cette venue, aussi à la demande des citoyens utilisateurs du site, pour éviter de créer des impacts trop importants sur le site lui-même, ses environs et la population riveraine.

Ces exigences concernent notamment les points suivants :

- maîtrise de l'impact général créé par un afflux de personnes sur le site des Evaux aussi bien sur la partie dévolue aux loisirs que sur les espaces naturels ;
- développement d'un accès amélioré pour le site en mobilité douce y compris en transports publics ;
- caractère provisoire de l'occupation du site par l'académie du Servette pour permettre de réallouer à terme l'entier du site à la population.

Mes questions sont les suivantes :

- *Au vu de la nécessité de trouver une solution pour permettre cette relocalisation, comment l'Etat compte-t-il prendre en compte ces exigences ?*
- *Comment l'Etat compte-t-il organiser la suite de la discussion avec la Fondation et les riverains ?*
- *Quelle est la position de l'Etat concernant une éventuelle extension du site des Evaux sur la parcelle voisine 8003 de la commune de Bernex par-delà le ruisseau des Evaux ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.